Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

Devant l'officier aux Affaires de Succession de …… [ ]
(Cocher la case correspondante)
Devant le tribunal…… de …… [ ]
(Cocher la case correspondante)

Dossier ……./……. Concernant la succession de…….

Requête d'acte de notoriété

Partie A : le demandeur, le défunt et le statut des héritiers

1. Le demandeur

(1) Nom, prénom(s) du demandeur…….. (2) Numéro de carte d'identité……
(3) Lieu de résidence……..…
Adresse électronique (du demandeur uniquement dans le cas où il ne serait pas représenté) ……
Téléphone : …… Portable : ……. (du demandeur uniquement dans le cas où il ne serait pas représenté).
(4) Intérêt dans l'obtention de l'acte, qualité du demandeur ……..……...
(5) Représenté par l'avocat Me. ……..……..
(6) Adresse pour l'envoi postal des actes juridiques ……..……..…
Adresse électronique (de l'avocat représentant)…….……...
Téléphone : …… Portable : …….……. (de l'avocat représentant).

2. Le défunt

(7) Nom, prénom(s) du défunt : …….. (8) Numéro de carte d'identité : ……
(9) Lieu de résidence : ……..
(10) Décédé le : …….. à :……

Situation familiale au jour du décès : Célibataire [ ] Marié [ ] Veuf [ ] Divorcé [ ]
(Cocher la case correspondante)

(11) Afin de prouver le décès, je joins à la présente les documents détaillés ci-après : ……
……

3. Le défunt a laissé / n'a pas laissé de testament*

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou le président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

4. **Capacité juridique des héritiers et des bénéficiaires du testament (le cas échéant)**

Parmi les héritiers et/ou bénéficiaires du testament, y-a-t-il :
[ ] Mineur [ ] Majeur protégé [ ] Personne disparue (cocher la case correspondante)

Partie B : conjoint et proches du défunt

1. Conjoint du défunt

(12) [ ] Le défunt avait, à son décès, un conjoint ……..

(a) [ ] Le conjoint est vivant, son nom et prénoms sont :……..
Numéro de carte d'identité :…… Son domicile :……..……
(b) [ ] Le conjoint est décédé postérieurement au défunt le ……..… comme le prouve …….

Et les héritiers du conjoint sont :

	Nom, prénom(s)	N° de carte d'identité	Domicile	Lien de parenté
1.				
2.				

(13) Les droits spécifiques du conjoint dans la succession (dans le cas où le défunt n'aurait pas laissé de testament concernant un véhicule ou un appartement) :

(a) Véhicule
[ ] Le défunt ne possédait pas de véhicule à son décès.
[ ] Le défunt possédait, à sa mort , un véhicule appartenant au foyer, le conjoint est en droit de le recevoir en vertu de l'article 11 (a) de la loi de successions de 1965.
Ci-après les renseignements sur le véhicule :
……..
(Mentionner les renseignements du véhicule et sa propriété comme enregistrés sur la carte grise, ainsi que toutes autres précisions comme le fait de savoir si le ménage avait plusieurs véhicules en commun).

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président de collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

(b) Appartement

(À remplir uniquement lorsque le conjoint était marié au défunt plus de trois ans et si le testateur n'a pas laissé d'enfant, ou de descendant, ou de parents, mais a laissé – outre son conjoint – des frères/sœurs ou leurs descendants ou des grands-parents) :

[ ] Succession comprend l'appartement / partie de l'appartement
…….. (préciser quelle proportion).
Détails : Bloc …… Parcelle ……. Adresse
……

Et conjoint y résidait / n'y résidaitpas* avec le defunt la veille de son décès.

Le conjoint était marié au testateur depuis le
……..

[ ] La succession ne comprend pas d'appartement dans sa totalité ou partiellement.

(14) [ ] le défunt n'avait pas de conjoint le jour de son décès.

[ ] le conjoint est décédé avant le défunt le …… comme prouvé par
…….

2. Les parents proches du défunt

Les parents proches du testateur sont ceux dont les noms suivent et aucun autre :
……
(15) Enfants du testateur et leurs descendants –

Voici tous les enfants nés du défunt :

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom du deuxième parent
1.				
2.				
3.				

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession

Formulaire 1
(Règlement 14(a))

(16) Parents du défunt et leurs descendants –

(À remplir uniquement dans le cas où le défunt n'aurait pas laissé d'enfant ou de descendance)

(a) Père du - défunt

Au moment de son décès, le père du testateur était vivant ;

Nom, prénom(s) du père …… Nº de carte d'identité……
Adresse
…….

[ ] Le père du défunt est décédé avant lui, le …… comme prouvé par
……..
Et a laissé / n'a pas laissé* de descendants.

(b) Les descendants du père du – défunt
(Remplir ce sous-article uniquement dans le cas où le père du testateur serait décédé avant lui).

Voici tous les enfants nés du père du défunt:

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom, prénom(s) de la mère
1.				
2.				
3.				

(c) La mère du défunt –

[ ] Au moment de son décès, la mère du défunt était vivante ;

Nom de la mère ……. Nº de carte d'identité…….
Adresse
…….

[ ] La mère du défunt est décédée avant lui, le …… comme prouvé par
……..
Et a laissé / n'a pas laissé* de descendants.

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

(d) Les descendants de la mère du défunt –
(Remplir ce sous-article uniquement dans le cas où la mère du défunt serait décédée avant lui).

Voici tous les enfants nés de la mère du défunt :

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom, prénom(s) du père
1.				
2.				
3.				

(17) Les grands parents du défunt et leurs descendants –

(À remplir uniquement dans le cas où le défunt n'aurait pas laissé d'enfant ou de descendant ou de parent et leurs descendants)

(a) Les parents du père du - défunt

(1) Le grand-père paternel du défunt ;

[ ] Au moment du décès du défunt le grand-père paternel était vivant ;

Nom, prénom(s) du grand-père paternel…… Nº de carte d'identité……
Adresse ……..

[ ] Le grand-père paternel du défunt est décédé avant lui, le …… comme prouvé par ……..

(2) Les descendants du grand-père paternel du défunt –
(Remplir ce sous-article uniquement dans le cas où le grand-père paternel du défunt serait décédé avant lui).

Voici tous les enfants nés du grand-père paternel du défunt :

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom, prénom(s)de la mère
1.				
2.				
3.				

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

(3) La grand-mère paternelle du défunt (remplir selon l'article (17) (a)(1) ci-dessus).

[ ] Au moment du décès du défunt la grand-mère paternelle était vivante ;

Nom, prénom(s) de la grand-mère paternelle ……
Nº de carte d'identité ……..
Adresse ……..

[ ] La grand-mère paternelle du défunt est décédée avant lui, le …… comme prouvé par …….….

(4) Les descendants de la grand-mère paternelle du défunt (remplir selon l'article (17)(a)(2) ci-dessus).
(Remplir ce sous-article uniquement dans le cas où la grand-mère paternelle du défunt serait décédée avant lui).

Voici tous les enfants nés de la grand-mère paternelle du défunt :

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom du père
1.				
2.				
3.				

(b) Les parents de la mère du défunt (remplir selon l'article 17(a) ci-dessus, et ses quatre sous-articles).

(1) Le grand-père maternel du défunt ;

[ ] Au moment du décès du défunt le grand-père maternel était vivant ;

Nom, prénom(s) du grand-père maternel ……
Nº de carte d'identité ……..
Adresse ……..

[ ] Le grand-père maternel du défunt est décédé avant lui, le …… comme prouvé par ……..

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

(2) Les descendants du grand-père maternel du défunt –
(Remplir ce sous-article uniquement dans le cas où le grand-père maternel du testateur décédé avant lui).

Voici tous les enfants nés du grand-père maternel du défunt :

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom de la mère
1.				
2.				
3.				

(3) La grand-mère maternelle du défunt ;

[ ] Au moment du décès du défunt la grand-mère maternelle était vivante ;

Nom, prénom(s) de la grand-mère maternelle ……
Nº de carte d'identité ……..
Adresse ……..

[ ] La grand-mère maternelle du défunt est décédée avant lui, le …… comme prouvé par ……..

(4) Les descendants de la grand-mère maternelle du défunt –
(Remplir ce sous-article uniquement dans le cas où la grand-mère maternelle du défunt serait décédée avant lui).

Voici tous les enfants nés de la grand-mère maternelle du défunt :

	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Adresse	Nom du père
1.				
2.				
3.				

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

Partie C : Changements survenus après le décès du défunt

(18) les héritiers dont les noms suivent ont renoncé à leur part dans la succession comme mentionné dans les documents joints à la présente :

Nom, prénom(s) de l'héritier …… précision sur l'objet de la renonciation ……..
S'il a renoncé en faveur d'une autre personne (conjoint du défunt , son enfant ou son frère et/ou sœur) –
Renseignements concernant la personne en faveur de laquelle il a renoncé :

Nom, prénom(s)……...
Numéro de carte d'identité……..
Lien de parenté avec le défunt ……..….

(19) Parmi les héritiers du défunt , les héritiers dont les noms suivent sont décédés après son décès

Nom, prénom(s) de l'héritier ……..…
Numéro de carte d'identité……
Lien de parenté avec le défunt ……..
Décédé le …… comme prouvé par
…….

Et a laissé derrière lui les héritiers suivants, comme en attestent les preuves enregistrées ci-après :
……
……
……
……

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

Partie D : Les héritiers et leur part dans la succession

Vu les éléments mentionnés dans les parties b et c ci-dessus, les héritiers légaux du défunt et leurs quote-parts respectives dans la succession sont comme suit :

Nº	Nom, prénom(s)	Nº de carte d'identité	Lieu de résidence et adresse	Lien de parenté avec le défunt	Capacité juridique	Part dans la succession
1.						
2.						
3.						

Les héritiers mentionnés ci-dessus sont les seuls héritiers du défunt et personne d'autre.

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

Partie E : Déclaration du demandeur

(20) A la présente demande, sont joints les documents suivants :

(1)……..
(2)……..
(3)……..

(*21) Le Greffe aux Affaires de Succession / présent tribunal est compétent pour traiter la demande en question **
……...

Par conséquent, je demande la délivrance d'un acte de notoriété du défunt et déclare :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné/e……., numéro de carte d'identité ……
Après avoir été averti de mon obligation de dire la vérité sous peine d'encourir les sanctions prévues par la loi , déclare, par la présente, que tous les éléments que j'ai mentionnés dans ma demande ci-dessus sont la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

……. ……
Date Signature du/de la demandeur/resse déclarant

Je certifie par la présente qu'en ce jour …….s'est présenté devant moi ……. dans mes bureaux situés à …….. M. / Mme ……. que j'ai identifié/e par la carte d'identité numéro …….. m'étant personnellement connu/e, et après l'avoir averti de dire la vérité sous peine d'encourir les sanctions prévues par la loi dans le cas inverse, a certifié la véracité de sa déclaration ci-dessus et l'a signée devant moi.

……
Signature du récepteur de la déclaration***

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits attribuant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.

Règlements de succession
Formulaire 1
(Règlement 14(a))

A l'attention de la personne remplissant le formulaire :

(1) Vous devez remplir tous les éléments figurant sur le formulaire et barrer d'un trait clair tout élément non applicable ou non requis dans le cas en question.

(2) Vous devez joindre à la demande un acte de décès ou une déclaration de décès pour toute personne dont le décès est mentionné, excepté si vous avez l'intention de demander de prouver le décès par un autre moyen ; dans un tel cas vous devrez joindre à la présente demande une demande d'autorisation pour une preuve de ce type dans laquelle seront détaillées les circonstances et l'heure du décès ainsi que les raisons pour lesquelles l'acte de décès ou la déclaration de décès ne sont pas présentés.

(3) Dans le cas d'un enfant décédé avant le défunt , mentionner ce fait à côté de son nom, et ajouter la date du décès et joindre les actes comme preuve ; mentionner également dans ce cas les noms et les adresses de tous les descendants nés de l'enfant.

(4) Voir note 3 ci-dessus, adapté à l'enfant du père du défunt décédé avant son père.

(5) Voir note 3 ci-dessus, adapté à l'enfant de la mère du défunt décédé avant sa mère.

(6) Voir note 3 ci-dessus, adapté à l'enfant du grand père paternel du défunt décédé avant le père de ce même enfant.

(7) Dans le cas où l'identité de l'héritier ne serait pas connue, mentionner par écrit le lien de parenté avec le défunt .

* Barrer la mention inutile
** Détailler les faits octroyant au registre des Affaires de Succession la compétence en vertu du règlement 13(a) des règlements de succession, 1998.
*** La personne recevant la déclaration peut être un avocat, un juge, un juge religieux ou un président d'une collectivité locale.